

DÉLIBÉRATION n° 2026-89

Portant désignation commissaire aux comptes pour les
exercices 2026-2031

Point inscrit à l'ordre du jour n° 5

Conseil d'administration du 24 septembre 2026

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-3 ;

Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et autorisant diverses expérimentations, modifié ;

Vu l'arrêté du 1er juillet 2013 fixant la liste des personnes morales de droit public relevant des administrations publiques mentionnées au 4° de l'article 1er du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'avis rendu par la commission des marchés du 09 septembre 2026;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration **désignent pour les exercices 2026-2031 :**

Le cabinet titulaire retenu comme commissaire aux comptes est : Forvis Mazars SA sis au 61 rue Henri Regnault 92400 Courbevoie représenté par Mme Valérie RIOU.

Le commissaire suppléant aux comptes est : M. Xavier Marmeys en charge d'assurer la continuité en cas d'empêchement de Mme Valérie Riou

Résultats du vote						
Vote	électronique					
Nombre de membres présents ou représentés au moment du vote :				27		
Nombre de voix	pour	27	contre	0	abstention(s)	0
N'ayant pas pris part au vote				0		

Fait à Saint-Denis, le 24 septembre 2026

Le Président de l'Université de La Réunion



Pr Jean Francois HOARAU

Transmis au Recteur de la Région académique de La Réunion, Chancelier des universités, le 30 SEP. 2026

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le

30 SEP. 2026